

ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
6 octobre 2025

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 13 avril 2026*

UA

ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 6 octobre 2025 à 14h35 dans la salle du conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme CAMUS.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Excusée
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Excusé
BARBEROUSSE Michel	Présent
BONNET Manon	Absente
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Présent
CONTAMINA Sandra	Excusée, donne procuration à Aude DUCROQUET
CRONIER Nathan	Présent
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
FASQUEL Jean-Baptiste	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Aude DUCROQUET
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Présent
LAMBERT WIBER Sophie	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
LE NAN Frédérique	Présente
LEGENDRE Claire	Présente
MARCHAUD Alix	Excusé
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Présent
MERCIER Félix	Absent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Excusé, donne procuration à Marie-Agnès JACQUES
PAGANO Alain	Présent
PIRES NEGRAO Marcelo	Excusé, donne procuration à Clément MARIE DIT CHIROT
SCHMIDT Aline	Excusée, donne procuration à Alain PAGANO
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Excusé
VAN BOGAERT Patrick	Excusé

Membres à titre consultatif présents :

Bruno CASTANIER, Vice-président Valorisation, Innovation et Partenariats

Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral

Valérie UGO, Déléguée recherche en santé

Frédéric LARDEUX, Directeur de la faculté des Sciences

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté droit, économie et gestion

Etienne MANN, Directeur de la SFR MATH-STIC

Nicolas PAPON, Directeur de la SFR ICAT

Olivier LAIGNEAU, Directeur général des services

Jean-François BRUGGEMAN, Responsable du pôle des études doctorales

Personnes invitées par la Présidente :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

1. Procès-verbaux	1
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 3 mars 2025 - vote	1
1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 28 avril 2025 - vote	1
1.3 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 30 juin 2025 - vote	1
2. Vie des laboratoires	1
2.1 Changement de direction du LLPL - vote	1
. AAP : Résultats et perspectives	2
. Discussions sur les AAP et ressources externes	6
3. ANNEXE : diaporama de la séance du 30 juin 2025	17

Mme CAMUS ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h35. A l'ouverture de la séance du 6 octobre 2025, 30 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 21 membres présents et 9 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 3 mars 2025 - vote

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 3 mars 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 3 mars 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 28 avril 2025 - vote

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 28 avril 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 28 avril 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

1.3 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 30 juin 2025 - vote

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 30 juin 2025.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 30 juin 2025 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

2. Vie des laboratoires

2.1 Changement de direction du LLPL - vote

Madame CAMUS informe d'un changement de direction au niveau du LLPL puisque monsieur Philippe ALAIN a démissionné le 2 juin dernier pour des raisons personnelles. La direction par intérim a été assurée par monsieur Arnaud ROY et le conseil de laboratoire du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable pour que la directrice adjointe, madame Anne CONGARD (Nantes Université), devienne directrice du LLPL, avec monsieur Arnaud ROY (Université d'Angers) en tant que directeur adjoint. Cette organisation confirme les

excellentes relations entre nantais et angevins ainsi que les échanges d'informations au sein de ce laboratoire.

Madame CAMUS propose de procéder au vote.

La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité avec 30 voix pour le changement de direction du laboratoire LPPL avec la nomination de Madame Anne CONGARD (Nantes Université) en tant que directrice et Monsieur Arnaud ROY (Université d'Angers) en tant que directeur-adjoint.

Points non soumis au vote

. AAP : Résultats et perspectives

Allocations doctorales et post-doctorales

Madame CAMUS annonce que la Région Pays de la Loire a durci ses critères en matière d'allocations doctorales pour pouvoir octroyer des cofinancements de thèse. La Région n'a pas suivi le classement proposé par la Commission de la recherche avant l'été, et, en raison de ses propres restrictions budgétaires, n'a financé qu'une seule allocation,. Par ailleurs, la Région souhaite que les thématiques proposées soient directement rattachées aux enjeux du territoire, ce qui rend plus compliqué la démarche pour nos unités dont les thématiques scientifiques en sont éloignées. Madame CAMUS détaille les demandes d'allocations Région :

- Pôle LL SHS, TEMOS, Yves DENECHERE, non financée par la Région : engagement CPJ (chaire de professeur junior), ce qui signifie que l'Université d'Angers a l'obligation de la cofinancer. Cette thèse sera donc financée à 100 % par l'université d'Angers ;
- Pôle LL SHS, ESO, Chadia ARAB, non financée par la Région : financement de la thèse à 100 % via l'Alliance EU-Green ;
- Pôle LL SHS, GRANEM, Marianne LEFEBVRE, non financée par la Région : dossier en attente pour un cofinancement via la Chaire Territoire d'avenir ;
- Pôle LL SHS, CIRPaLL, Elisabeth MATHIEU, non financée par la Région ;
- Pôle LL SHS, GRANEM, Fanny THOMAS/Gaëlle PANTIN-SOHER : cofinancement Région SHS-Enjeux sociétés / Université d'Angers.

Madame CAMUS poursuit par la présentation des allocations doctorales ALM :

- Pôle Santé, RMeS REGOS, Hélène LIBOUBAN : Financement ALM/UA ;
- Pôle Végétal et Environnement, IRHS, Claudine LANDES : Financement ALM/UA ;
- Pôle Santé, MITOVASC, Salim KHIATI, non financée par ALM : possibilité d'un cofinancement via la Fondation.

Les résultats pour les allocations post-doctorales ALM sont les suivants :

- Pôle LL SHS, GRANEM, Florian NAVARRO : financement 12 mois ALM ;
- Pôle Santé, MINT, Franck LETOURNEL : financement 12 mois ALM ;
- Pôle LL SHS, LPPL, Catherine POTARD, non financée par ALM.

Les résultats pour les contrats doctoraux handicap sont les suivants :

- ED VAAME, IRHS, directeur de thèse : Bruno LE CAM, candidat : Quoc Thinh VO HOANG : financement Université d'Angers ;

- ED EDGE, GRANEM, directrice de thèse : Frédérique CHEDOTEL, candidate : Laurélia KASPAR : non financé par le MESR ;
- ED STT, TEMOS, directeur de thèse : Thomas DESWARTE, candidat : Jean SCHNEIDER : non financé par le MESR ;
- ED BS, MITOVASC, directeur de thèse : Pierre ABRAHAM, candidat : Maxime LOKIETEK : non financé par le MESR.

Monsieur LAGARCE observe que les financeurs financent moins et souhaitent avoir la maîtrise de ce qu'ils financent. Il s'interroge donc sur l'utilité du temps passé en Commission de la recherche pour classer les dossiers. La question est de savoir si l'Université d'Angers ne devrait pas prendre contact avec les financeurs en amont pour connaître les sujets qu'ils souhaitent financer. C'est déjà un peu le cas en santé puisqu'on sait que les recherches contre le cancer sont prioritaires pour les financeurs.

Madame CAMUS pense qu'il faut toujours candidater, mais avec des dossiers en phase avec les enjeux sociétaux définis par la région. Par contre, il ne faut plus s'évertuer à monter des projets s'ils ne rentrent pas dans les enjeux du territoire, et un message doit être passé en ce sens aux collègues. Elle ajoute qu'ALM a annoncé une forte baisse du financement de la recherche en 2026, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour l'Université d'Angers.

AAP ANR

Elle aborde ensuite les résultats des ANR 2025 qui confirment les possibilités d'obtenir des financements à envergure nationale. Elle comptabilise 84 soumissions en phase 1 et 38 soumissions en phase 2 dont 22 projets financés (2 JCJC, 19 PRC et 2 PRME). Les résultats pour les PRCI seront connus en octobre-novembre 2025, avec 3 dossiers déposés. L'évolution est plutôt intéressante puisqu'un total de 22 projets financés constitue un record pour l'Université d'Angers, avec un taux de projets financés de 26 %, et l'établissement est ainsi possiblement en passe de dépasser la moyenne nationale.

AAP internes

Mme Camus passe ensuite au calendrier prévisionnel des AAP internes qui est le suivant :

MIR Session 1	Diffusion	01/09/2025
	Retour des dossiers	01/10/2025 (14h)
	Validation DU	06/10/2025 (14h)
	Envoi aux SFR	10/10/2025
	Retour classement SFR	10/11/2025 (14h)
	Bureau CR	01/12/2025
	CR	15/12/2025
	Notifications	16/12/2025
ALLOCA TIONS doctoral es et	Diffusion	18/09/2025
	Retour des dossiers	03/12/2025 (14h)
	Validation DU	08/12/2025 (14h)

	Envoi aux SFR	12/12/2025
	Retour classement SFR	26/01/2026 (14h)
	Bureau CR	16/02/2026
	CR	02/03/2026
	Notifications	03/03/2026

COLLOQUES	Diffusion	13/10/2025
	Retour des dossiers	12/11/2025 (14h)
	Validation DU	17/11/2025 (14h)
	Envoi aux SFR	21/11/2025
	Retour classement SFR	15/12/2025 (14h)
	Notifications	1ère semaine de janvier
MIR Session 2	Diffusion	Lundi 02/02/2026
	Retour des dossiers	18/03/2026 (14h)
	Validation DU	Lundi 23/03/2026 (14h)
	Envoi aux SFR	27/03/2026
	Retour classement SFR	27/04/2026 (14h)
	Bureau CR	18/05/2026
	CR	01/06/2026
	Notifications	02/06/2026

IUF

Madame CAMUS effectue un point d'information sur les IUF obtenus ces dernières années à l'Université d'Angers, avec 4 lauréats en 2024. L'appel à candidature pour devenir membre de l'IUF est en cours, avec une date limite de dépôt fixée au 7 novembre 2025. Pour être candidat, il faut être titulaire depuis 2 ans au minimum. L'IUF a une durée de 5 ans, avec un soutien financier de 15 000 € par an, une décharge d'enseignement de 128 heures et une prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour 5 ans.

Affaires européennes

Madame MANCEAU rappelle que la bourse MSCA "Postdoctoral Fellowship" (PF), dispositif mis en place en 2021, permet à un laboratoire d'accueillir un postdoctorant sous la direction d'un enseignant-chercheur ou chercheur permanent (le superviseur) pendant 1 à 2 ans. Le Tremplin permet un accompagnement personnalisé par Cap Europe via :

- L'aide à la recherche d'un candidat international pour chaque superviseur
- Une formation des superviseurs et candidats à la rédaction de la candidature via des webinaires d'information et une formation en ligne
- La prise en charge d'une mobilité jusqu'à 3 nuitées du postdoctorant pour rencontrer son superviseur et préparer le projet

L'accompagnement est assuré par Cap Europe pour le montage des projets. Cap Europe apporte ainsi un accompagnement individualisé via une aide à destination des superviseurs pour la sélection des candidatures, des relectures des propositions et un accompagnement au dépôt à travers les aspects administratifs et financiers. Madame MANCEAU signale que c'est la première fois à l'échelle de la Commission européenne qu'il y a eu autant de dossiers de post-doctorat déposés et on pressent le recours accru à l'intelligence artificielle dans la rédaction des dossiers, ce qui interroge. Certains dossiers sont ainsi exclusivement rédigés à l'aide de l'intelligence artificielle.

Monsieur CARLES indique qu'il a fait partie du jury des bourses Marie Curie et avoue que ce sont les pires règles qu'il a expérimentées. Une des raisons est l'aspect non scientifique du dossier qui a un poids hallucinant. Le choix qui est fait au bout du compte est assez consternant. Un tirage au sort ferait faire des économies énormes à la commission pour un résultat qui ne serait pas plus délirant.

Madame MANCEAU rejoint cette intervention et pense qu'il est important de monter les dossiers avec les ingénieurs projets européens de Cap Europe parce que deux des trois parties du dossier ne sont pas scientifiques. Ces deux parties traitent plutôt de la mise en œuvre du projet, avec une terminologie très précise que les ingénieurs projets maîtrisent très bien et permettent notamment de bien mettre en exergue les impacts sociétaux, économiques, culturels, etc. des projets à moyen et long terme, et pas uniquement les impacts scientifiques.

Madame CAMUS confirme qu'il est important de s'appuyer sur tous les collègues qui viennent en soutien et qui maîtrisent tous ces aspects non scientifiques.

Monsieur LAGARCE prend l'exemple de l'ETH à Zurich où les enseignants-chercheurs ne rédigent pas les dossiers et où le taux de succès est particulièrement élevé. C'est la raison pour laquelle il souhaite que soit renforcée la cellule Europe, ce qui permettra de libérer les chercheurs de la partie rédactionnelle. Il faut absolument s'appuyer sur des professionnels de la rédaction d'appel à projet pour avoir davantage de succès. Certaines universités sont ainsi allées au maximum de ce qui était possible de mettre en place, en faisant en sorte que le chercheur ne rédige aucun élément du dossier hormis la bibliographie, son sujet en quelques lignes et son CV.

Madame CAMUS ajoute que plus Cap Europe sera sollicité, plus les moyens espérés pourront être défendus.

Alliance EU-Green

Monsieur CANEVET effectue un point d'information rapide sur l'Alliance EU-Green. Il annonce que l'Université d'Angers est en mesure de financer 25 gratifications de stagiaires de master 2, soit environ 1 par unité des recherche. Ces financements permettent à des étudiants d'autres universités de venir à l'Université d'Angers mais également d'envoyer des étudiants de l'Université d'Angers pour faire des stages dans les universités partenaires. Par ailleurs, un appel à projet, qui prendra fin le 15 octobre, prévoit des mobilités pour des collègues angevins pour partir à l'étranger pendant quelques jours. Des aides pour le montage de colloques, pouvant aller jusqu'à 10 000 €, sont également prévues. Des fonds d'amorçage sont enfin disponibles pour financer des activités conjointes impliquant au moins trois partenaires, jusqu'à un montant de 20 000 €.

Le cluster 4 du workpackage 4 dédié à la Recherche est focalisé sur les Patrimoines et le Tourisme. Des difficultés ont été identifiées pour mobiliser les collègues sur ces questions. C'est la raison pour laquelle l'Université est à la recherche d'un coordinateur angevin. Par ailleurs, le cluster 6 sur la Biodiversité et les Écosystèmes est à la recherche d'un coordinateur à l'échelle de l'Alliance.

Monsieur CANEVET évoque ensuite l'APP WIDERA qui est un appel à projet Horizon Europe qui a pour objectif d'aider des pays en voie d'émergence sur le volet recherche grâce à l'appui de pays qui sont plus avancés du point de vue de la recherche.

Il fait aussi état d'un événement EU-Green, qui aura lieu le 7 novembre prochain à Angers, consacré au bilan des actions EU-Green et à la définition des priorités pour le prochain dépôt d'Alliance européenne. Par ailleurs, la prochaine Research Week aura lieu en juin prochain à Magdeburg, ce qui permettra de construire des consortiums pertinents. Enfin, une COP est organisée cette semaine à l'Université d'Angers.

Monsieur MANN souhaite avoir des éléments de précisions sur l'avenir du projet EU-Green.

Madame MANCEAU répond que le premier projet va s'arrêter au 31 décembre 2026 et l'idée est de repostuler pour deux années supplémentaires, puis 7 années supplémentaires. Il est donc encore possible d'entendre parler d'EU-Green pour les 10 prochaines années. Le consortium restera à 9 universités mais il est possible d'associer des partenaires qui ne bénéficieront pas de financements propres de l'Alliance mais qui pourront participer à un périmètre particulier d'actions définies en amont dans le cadre de l'Alliance.

. Discussions sur les AAP et ressources externes

Madame CAMUS informe que ce point a été abordé en bureau de la Commission de la recherche et l'idée est de poursuivre la discussion en instance pour savoir comment améliorer l'accompagnement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans leurs réponses aux appels à projet d'envergure (ANR, PHRC, ERC, Actions Marie Skłodowska-Curie,...) au niveau de la DRIED (Pôle Partenariat et Cap Europe), des laboratoires, des SFR et des Pôles de recherche. Il s'agit aussi d'identifier les points forts de notre fonctionnement actuel et les pistes d'amélioration.

En termes de contexte, les crédits scientifiques 2026 devraient être semblables à ceux de 2025. Pour rappel, le budget initial 2025 a été amputé de 20 % et la Commission de la recherche de janvier dernier avait dû baisser les crédits scientifiques de 20 % à destination des laboratoires. La situation sera comparable en 2026, sachant que le vote du budget est prévu lors du Conseil d'administration de décembre prochain. Par ailleurs, il faut savoir que le budget 2025 était insuffisant pour pouvoir verser les bonus (Open Access et Performance). La moitié des unités n'ont pas ou peu bénéficié du bonus Performance depuis 2023, qui est associé à des appels à projet d'envergure et à des collaborations internationales importantes. Il est possible que les bonus ne les intéressent pas ou ne leur soient pas spécifiquement adaptés. Madame CAMUS a pu discuter avec des VP recherche d'autres universités à la fin du mois d'août, et elle a compris que l'Université devait faire

en sorte d'aller chercher des moyens supplémentaires et réintroduire cette politique de bonus. Les autres universités ont ainsi mis en place une politique de bonus avec des formats variables. L'Université de Toulon met par exemple des bonus sur le nombre de thèses soutenues, les thèses CIFRE obtenues, les contributions des unités aux frais de gestion récupérées sur les appels à projet, etc. L'Université de Lorraine inscrit des bonus sur les appels à projet obtenus. L'Université de Champagne-Ardenne a décidé de mettre en place un contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) par laboratoire, ce qui ne se fera pas à l'Université d'Angers. Des directeurs d'unités de tous les pôles de recherche ont été contactés pour échanger sur ce sujet.

Suite à toutes ces discussions, il est ainsi proposé de revisiter les bonus de la manière suivante :

- Adaptés à chaque unité (prendre en compte leurs spécificités), en ligne avec la stratégie recherche de l'Université d'Angers, au regard des critères du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Basés sur les projets et la dynamique de l'unité : dialogue avec l'unité
- Bonus et projets associés : en nombre limité par unité.
- Permettent une augmentation de la dotation de l'unité (jusqu'à + 30 % par an).
- Définis sur les années 2026, 2027 et 2028 (trajectoire de l'unité), ce qui permet une pluriannualité des bonus

Puisque cette politique de bonus va avoir un coût pour l'établissement, il faudra récupérer des moyens, notamment financiers. C'est la raison pour laquelle toutes les unités seront invitées, à la hauteur de leurs moyens et situation, à participer à l'effort collectif sur la recherche de ressources externes. L'idée est aussi de développer les autres atouts des unités : ancrage et maillage territorial, visibilité (inter-)nationale, partenariats structurants, attractivité auprès des chercheurs ONR et internationaux, engagement au sein des sociétés savantes et instances/autorités d'évaluation (ex. : IUF, membre HCERES, CES ERC/ANR), travaux/événements/actions remarquables...

Il faudra avoir une approche collective des bonus, misant sur la complémentarité des forces et atouts des unités de l'Université d'Angers. L'un des points de vigilance émis en bureau est qu'il sera demandé aux collègues d'en faire plus et d'être plus performants. Certains laboratoires sont très axés sur la performance ou sur les appels à projet d'envergure, ce qui engendre un nombre de projets financés en croissance. L'autoformation a tendance à se développer en interne et il faut continuer à encourager les laboratoires qui s'inscrivent dans cette démarche. D'autres laboratoires apportent autre chose, sur les IUF par exemple, ce qui est très intéressant pour la recherche à l'Université d'Angers. L'idée est qu'il y ait davantage de temps d'échanges avec les directeurs de laboratoire. Ces derniers veulent impulser une dynamique collective et le fait qu'il n'y ait plus de bonus peut constituer un frein. La démarche qui prend en compte les spécificités des laboratoires va aider à transmettre un message et faire en sorte que tout le monde aille vers une trajectoire qui sera construite ensemble au sein de l'unité.

Monsieur PAGANO observe que les crédits 2026 sont quasiment identiques à 2025 mais les bonus ne pouvaient pas être versés. Il se demande donc s'il est prévu de baisser les dotations aux laboratoires pour réattribuer une partie de la somme en bonus.

Madame CAMUS informe qu'il n'y aura pas de malus. Pour autant, il fallait trouver des sources d'économies. Par exemple, un questionnaire a été lancé auprès de tous les directeurs d'unités pour identifier les bases d'articles utilisées par les chercheurs et on s'aperçoit qu'il est difficile de faire des économies sur ce sujet. L'accompagnement du montage de projet par un cabinet externe a été supprimé. Comme toutes les sources d'économies avaient été épuisées, l'idée était de se tourner vers la présidence pour trouver des solutions et donner un coup de pouce à la recherche.

Monsieur LAIGNEAU reconnaît que la Commission de la recherche a joué le jeu, ce qui a permis de passer un budget rectificatif en juin dernier avec 200 000 € d'économies par an sur trois ans pour le budget de la recherche. L'objectif de l'établissement est d'avoir une trajectoire mais aussi de pouvoir répondre aux attendus des vice-présidents qui se sont faits le porte-voix de certaines situations dans l'établissement. Le modèle présenté aujourd'hui en Commission de la recherche est intéressant car vertueux d'un point de vue budgétaire. Plus l'établissement sera lauréat de projets de recherche (ANR, ERC...), plus les frais de gestion progresseront. Dans les faits, ce système vertueux s'alimente. L'idée est donc de financer la première année dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, ce qui constitue un choix politique. Des crédits seront ainsi ciblés sur la recherche en 2026 plutôt que de partir vers d'autres priorités politiques. Il faut retenir que l'administration est en train d'assurer la consolidation budgétaire de cette mesure.

Départ de Mme DUCROQUET à 16h00

Monsieur LAGARCE trouve le dispositif intéressant car il met en avant la diversité des laboratoires et des financements. Pour autant, tous les critères ne sont pas équivalents en termes de financements. Les collègues qui seront lauréats de projets européens rapporteront bien plus que les laboratoires qui émergeront sur le critère de visibilité nationale et internationale. Il faut donc répondre au besoin de prise en compte de la diversité tout en ayant des règles claires. Si tel n'est pas le cas, des tensions pourraient émerger entre les collègues. Enfin, les discussions envisagées entre la VP recherche, le VP innovation et le directeur d'unité augmentent la dépendance du laboratoire en termes de liberté et d'autonomie par rapport à la présidence de l'Université. Cet élément peut fédérer des groupes mais peut aussi mettre en porte-à-faux le directeur d'unité avec un certain nombre de chercheurs de son équipe qui ne sont pas en accord avec les engagements à prendre.

Monsieur GIMEL souhaite savoir si la politique des bonus est imposée par le ministère. Il existe le système des frais de gestion qui sont collectés par l'établissement avant redistribution dans le budget de la recherche. Il pourrait tout à fait y avoir une redistribution qui ne fait pas appel aux bonus. Chacun devrait contribuer à la hauteur de ses moyens et utiliser les fonds à la hauteur de ses besoins. Il ne comprend pas la politique de bonus, dispositif compliqué à mettre en place, qui risque de créer des tensions entre les différentes unités.

Madame CAMUS insiste sur le fait que tous les laboratoires percevront leur dotation. Le HCERES évaluera l'établissement en fonction de la politique qu'il mettra en place à travers les bonus, ce qui constitue un élément important. L'idée des bonus est que ce soit simple à mettre en place. Le directeur d'unité devra construire, en collaboration avec son conseil

de laboratoire, sa trajectoire pour améliorer le fonctionnement de l'unité et donner une impulsion.

Monsieur LAIGNEAU explique que l'Université d'Angers a un modèle relativement solide en matière de socle, et le sujet est de savoir s'il doit y avoir une couche supplémentaire, et avec quel budget. L'option 1 est de rester sur le socle et l'option 2 est de se dire qu'il peut être intéressant d'ajouter un autre objet au socle à travers les bonus.

Madame JACQUES pense que les bonus sont intéressants parce qu'ils amènent du budget, ce qui est appréciable pour faire appel à de la main d'œuvre occasionnelle, acheter des équipements, etc. Pour autant, le caractère pluriannuel des choix qui seront faits l'interroge. Il ne sera pas évident de choisir des bonus dans l'année n qui seront encore valables dans l'année n+2. Elle demande s'il sera donné la possibilité aux laboratoires de revoir ces bonus au cours de la pluriannualité. Enfin, elle souhaite avoir des éléments de précisions en termes de calendrier.

Départ de M. LAGARCE et M. BARBEROUSSE à 16h15

Madame CAMUS répond que les ressources que l'unité recevra pourront être reportées d'une année sur l'autre. La pluriannualisation des projets se fera à la discrétion des unités de recherche en fonction de leur vision des trois années à venir. Les bonus de la première année seront figés mais les projections sur les années 2 et 3 peuvent tout à fait être rediscutées au bout de la première année. L'objectif est bien d'accompagner les directeurs d'unité et de leur apporter un soutien par rapport à la vision qu'ils ont de leur unité sur un an, deux ans voire trois ans. En termes de calendrier, l'idée est de pouvoir évaluer les projets développés par les unités au mois de juin 2026 pour pouvoir verser les bonus à partir de septembre 2026. Il y aura davantage de temps d'anticipation pour définir la trajectoire sur les années 2027 et 2028.

Monsieur CANEVET constate une progressivité puisqu'il est évoqué plusieurs bonus, ce dont il se félicite. Il propose de se faire le relais de plusieurs directeurs d'unités avec qui il a pu échanger. Des interrogations portent notamment sur la capacité à définir des objectifs similaires en termes de difficulté et qui amènent au même niveau de bonus. Il s'agit d'un sujet d'équité mais aussi de relations entre disciplines et directions de laboratoire.

Madame CAMUS indique que toutes les unités seront invitées à participer au dispositif à la hauteur de leurs moyens et de leur situation. Il faut qu'elles s'observent entre elles et il est d'ores et déjà acquis qu'elles ne partiront pas toutes de la même base. Une unité peut très bien avoir comme objectif de déposer des projets ANR dans les trois prochaines années alors qu'elle n'en a pas obtenu depuis un certain moment, alors que d'autres en obtiennent chaque année. Il faut aussi tenir compte d'une intention et de ce qui s'est passé les dernières années. L'idée est véritablement d'avoir une dynamique en matière de recherche.

Monsieur CANEVET comprend la logique. Néanmoins il prend l'exemple des évaluations en sport en collège et lycée. Les évaluations se faisaient sur une progression et non pas sur une performance, ce qui fait que les élèves très bons en sport à la base étaient systématiquement pénalisés. Le réflexe des élèves était de dire que ce système était injuste. Il craint que cette logique se reproduise avec le système des bonus. Créer différents bonus qui sont adaptés à différentes thématiques est intéressant mais il faut

absolument que ce dispositif soit parfaitement transparent. Or, il va nécessairement susciter des tensions entre unités selon lui parce que certaines unités ont un investissement déjà très fort en matière de recherche, avec une marge de progression plus faible que d'autres unités.

Madame CAMUS assure qu'il ne sera pas demandé aux unités de recherche déjà performantes de faire deux fois plus. Ces unités vont continuer de bénéficier des bonus performance et il y aura donc peu de changements pour elles.

Monsieur CANEVET craint une déconnexion des personnels vis-à-vis de la gouvernance avec un sentiment potentiel d'être pressé mais aussi une déconnexion entre les directeurs d'unité et les membres des unités respectives parce que le choix des directeurs d'unité ne sera pas forcément le choix que le collectif aurait fait. Il évoque aussi une difficulté potentielle entre les directeurs d'unité et les vice-présidents. Décider de ne pas octroyer le bonus alors que des efforts ont été consentis sera dur à entendre pour certains collègues. Le fait d'inscrire des critères quantitatifs va à l'encontre de tout ce qui est fait en termes de pratiques modernes d'évaluation. Il rappelle à ce sujet que l'Université d'Angers a été signataire des accords CoARA. En cas de réponse purement quantitative, il y aura forcément des tensions. Les questions des directeurs d'unité avec qui il a échangé portent aussi sur la politique de performance "alors qu'il y a une campagne d'attractivité massive avec menaces de ne pas renouveler les postes de PU. On asphyxie le potentiel recherche et en même temps on demande plus". Suite aux retours des directeurs d'unité, la suggestion consiste à retravailler les bonus avec tout le monde dans la concertation, susciter l'adhésion et faire confiance parce que la motivation des chercheurs peut ne pas passer par la coercition.

Madame CAMUS aurait préféré échanger avec ces directeurs d'unité en amont. En tout état de cause, il ne sera pas imposé aux laboratoires d'avoir des indicateurs quantitatifs et de les atteindre.

Monsieur CANEVET souligne qu'il est quand même demandé aux laboratoires un engagement à progresser.

Madame CAMUS précise que montrer une dynamique n'est pas forcément faire plus. L'idée est de faire différemment. En tout état de cause, elle propose d'échanger à nouveau avec les directeurs d'unité début novembre.

Monsieur CANEVET estime que dire "on va faire progresser le laboratoire" renvoie aussi l'image aux collègues qu'ils ne font pas suffisamment bien pour l'instant, ce qui l'inquiète sur le moral des troupes.

Monsieur LAIGNEAU souligne que les deux VP se sont tout de même mobilisés pour trouver un dispositif qui permet de répondre à la question du moral des troupes en ajoutant au socle une mesure nouvelle afin de créer un collectif. Il est tout à fait possible de revenir à l'option 1 et ne compter que sur le socle. Les points de vigilance sont effectivement importants car ces chantiers devront être traités à un niveau technique et à un niveau politique mais le modèle présenté est le seul qui s'autoalimente financièrement et qui a la vertu, dans un contexte budgétaire ultra-contraint, d'avoir un effet d'entraînement sans

affecter le budget de l'établissement. La démarche est plus noble selon lui et les collègues doivent l'accompagner en y participant.

Monsieur CANEVET n'y voit pas d'inconvénients tout en faisant attention aux effets de bord et à l'éventuelle démotivation.

Madame CAMUS pense que c'est aussi au directeur d'unité de mesurer sa capacité à impulser un projet d'unité. Il peut tout à fait avoir besoin d'une année supplémentaire pour rentrer dans le dispositif et se contenter du socle pendant un an. En tout état de cause, la présidente a garanti le socle. Pour autant, il ne faudrait pas freiner d'autres unités qui sont dans une dynamique progressive et qui doivent être accompagnées.

Monsieur CANEVET souligne que la suggestion qu'il a évoquée est un travail sur les bonus avec toutes les parties prenantes, dans la concertation, en suscitant l'adhésion et en faisant confiance.

Monsieur MARCILLOUX reconnaît que l'attribution pèse beaucoup. Il trouve que le dispositif est intelligent et séduisant, et personne ne dit qu'il doit être rejeté. Comme dans toute mesure politique, il comprend également beaucoup de risques. La chronologie est notamment problématique car il s'agirait de lancer le dispositif très rapidement.

Départ de M. GIMEL à 16h45

Monsieur LAIGNEAU évoque la notion de pluriannualisation qui est intrinsèquement liée au dispositif. Les unités disposeront en effet d'une autonomie pendant trois ans sur des usages de masse salariale, ce qui permettra de recruter des doctorants et personnels compétents pour travailler sur les projets de recherche. En tout état de cause, il s'agit d'un véritable challenge pour la DAF et la DRIED de lancer ce dispositif dès maintenant. En cas d'accord, l'idée est que le dispositif soit opérationnel dès le début de l'année 2026.

Départ de Mme GERARD à 16h50

Monsieur CANEVET demande s'il est possible de profiter de cette pluriannualisation pour permettre de l'investissement sur ces enveloppes.

Monsieur LAIGNEAU n'a pas encore obtenu toutes les validations. Il paraît déjà naturel de mobiliser de la masse salariale à partir de cette enveloppe, et il pense que la réflexion sera identique sur l'investissement. Il faut aussi faire le lien avec d'autres enveloppes d'investissement.

Monsieur MERCIER rappelle que ceux qui font les laboratoires ce sont les individus. Il se demande si un directeur de laboratoire a une influence si importante. Il incite effectivement à déposer des projets mais ce sont les individus qui font les laboratoires. Dans certaines unités, on trouve beaucoup d'individus moteurs, ce qui est notamment le cas à Moltech-Anjou. Il n'est pas certain que ce bonus motive des individus qui attendent un poste de PU. Ces derniers sont déjà démotivés parce qu'on atterrit de plus en plus, et il n'y a donc pas d'avenir pour eux. Il faut que l'université donne plus de moyens à ces individus, en créant par exemple une IUF interne et en déchargeant des collègues qui ont des moyens pour déposer des projets. Moltech-Anjou pourrait obtenir davantage d'ANR si les collègues

avaient un peu moins de tâches à réaliser. Si l'université promet une prime C3 à un coordinateur d'un projet ANR, il y aura peut-être davantage de collègues qui vont se lancer dans le dispositif.

Monsieur CASTANIER confirme que la reconnaissance individuelle est un sujet de réflexion. Certaines universités et écoles ont par exemple décidé de reverser 5 % d'un contrat de recherche à l'ensemble des acteurs qui mènent le projet, ce qui est perçu comme un acte de reconnaissance. Il prend l'exemple des heures complémentaires où les enseignants sont payés davantage alors que la recherche n'offre pas forcément de gratification personnelle. Ces réflexions méritent plus de maturation. Enfin, il souligne que certains leviers ne méritent pas plus d'activité mais peuvent rapporter davantage, et il pense notamment à la négociation d'un contrat, d'une CIFRE, etc. L'idée est de s'appuyer sur les ingénieurs filières présents dans les laboratoires pour négocier avec les industriels et les acteurs socioéconomiques.

Monsieur MANN revient sur la question de la démotivation. Il a pu échanger avec des directeurs d'unité qui ne comprenaient pas pourquoi il fallait faire remonter les demandes d'autorisations d'absence à l'étranger 2 mois avant le départ alors que le délai était à 15 jours auparavant. Par ailleurs, ils ont l'impression d'être bloqués pour dépenser les fonds d'un projet.

Madame CAMUS reconnaît qu'il faut travailler sur le sujet de la dépense des projets. Un groupe de travail sera lancé dès le mois de novembre et dédié spécifiquement à la simplification administrative. Ce n'est pas le tout d'amener les chercheurs vers les appels à projet, encore faut-il qu'ils puissent mobiliser les moyens et dans de bonnes conditions.

Monsieur LAIGNEAU annonce que la présidente et lui-même ont lancé une démarche dite de projet d'établissement. Au sein de ce projet, on retrouve le sujet de la simplification administrative. Des limites existent et sont en lien avec le cadre financier d'un établissement public et le cadre juridique des marchés publics. Il faut travailler sur ce point et améliorer un certain nombre de choses, notamment en termes de processus de validation du départ d'un chercheur à l'étranger. Il est certain que ce processus est aujourd'hui obsolète, pour ne pas dire abscons. En revanche, il est plus difficile de proposer des évolutions en termes de règles de marché. En tout état de cause, l'objectif est bien de faire participer les collègues à ce travail.

Monsieur MARCILLOUX ne pense pas qu'il s'agisse simplement d'une affaire de groupe de travail mais aussi d'une affaire d'état d'esprit du management. Il faut savoir si l'établissement se veut facilitateur ou s'il souhaite tout verrouiller.

Monsieur LAIGNEAU prend l'exemple de la problématique du dépassement du tarif des repas et constate que la problématique vient souvent des mêmes laboratoires. Il pense que le plafond de prise en charge pourrait être augmenté mais l'inscription d'un plafond reste nécessaire pour des raisons de règles budgétaires et comptables. Le plafond a été modifié 6 fois en Conseil d'administration, en fonction de la situation budgétaire. Il existe aujourd'hui un plafond dérogatoire qui permet de dépasser un certain montant sur autorisation de la présidente. Monsieur LAIGNEAU aimerait pouvoir proposer une carte achat qui serait à la main des directeurs d'unité, système basé sur un principe de confiance.

Un montant serait ainsi attribué, avec un plafond annuel à ne pas dépasser et libre au laboratoire de le dépenser comme bon lui semble.

Monsieur CARLES souhaite revenir sur l'aspect attractivité auprès des chercheurs ONR. Les chercheurs ONR apparaissent déjà comme un bonus pour les laboratoires et un bonus financier supplémentaire correspondrait à une sorte de "jackpot". Ce bonus n'est donc peut-être pas justifié. Par ailleurs, certains éléments relèvent de l'investissement collectif volontaire mais les collègues sont parfois sollicités dans des jurys et non pas élus.

Madame CAMUS précise qu'il s'agit d'une proposition sur des items qui ne sont pas classés, afin de donner une idée de ce qui pourrait être attendu. Il sera par exemple difficile d'inscrire un bonus pour une conférence à faible envergure, donnée localement. Par ailleurs, elle lutte depuis un peu plus d'une année pour que certains laboratoires fassent venir des chercheurs ONR, sans grand résultat pour l'instant. Elle ajoute que les bonus peuvent être liés au nombre de projets déposés et non pas au nombre de projets lauréats. Quoiqu'il en soit, certains exemples sont certainement à retravailler.

Madame CAMUS informe qu'un calcul de ce que rapporte chaque appel à projet a été effectué, et il faut savoir que ce qui rapporte le plus en termes de frais de gestion est l'ERC puis les ANR, que ce soit en gestion UA ou en gestion ONR. Les contrats de prestations de service rapportent peu alors qu'ils prennent du temps. Elle évoque également les contrats de droit privé, les collaborations industrielles, etc.

Départ de M. MARCILLOUX et M. GOUDET à 17h25

Une autre question porte sur un meilleur accompagnement des collègues qui s'engagent dans des réponses aux appels à projet, et la DRIED a élaboré un document qui résume l'accompagnement proposé, ce que représente 15,1 ETP en raison des différentes étapes d'accompagnement depuis l'idée jusqu'à la conclusion du projet, en passant par le montage administratif et financier, les accords de confidentialité, la contractualisation avec les financeurs, le lancement du projet, le contrôle des dépenses, l'analyse des coûts, l'analyse des résultats, les impacts, le bilan financier, les déclarations aux financeurs, etc. Accompagner un projet prend du temps et mobilise de nombreuses personnes et ces dernières ne sont pas suffisantes pour accompagner tous les projets. En 2024, madame CAMU comptabilise 233 contrats de recherche dont 5 contrats Europe, 3 PIA, 25 ANR, 52 contrats avec la Région et les collectivités, 12 maturations, 48 contrats UA et 88 contrats en provenance d'autres financeurs, pour un montant de subventions à hauteur de 13,2 M€. Le montant moyen des projets financés est de 62 000 €.

Départ de M. LAIGNEAU et Mme FASSOT à 17h30

Des suggestions ont été formulées pour mieux accompagner ces collègues :

- Identifier les chercheurs et enseignants-chercheurs impliqués dans des comités d'évaluation (ANR, Europe, CRRDT...) : partage de connaissances et compétences, formations en interne
- Relecture scientifique des projets par les pairs : vigilance en termes de délais, relecture par des pairs de la même discipline, mise en place d'un pool de relecteurs, mise en place de cellules de relecture centralisées dans les SFR...

Suite au bureau de la Commission de la recherche du 22 septembre 2025, plusieurs suggestions ont été effectuées par les élus :

- Visibilité : lister et diffuser en amont les appels à projet, communiquer sur les décharges d'enseignement.
- Diffuser la liste des lauréats qui acceptent d'être contactés; puis des enseignants-chercheurs et chercheurs présents dans les comités d'évaluation, une fois qu'ils n'en font plus partie (afin de respecter l'anonymat).
- Certaines unités fonctionnent bien en termes d'entraide entre collègues, possibilité de cibler les autres.
- Mise à disposition par le CNRS d'un site pour l'aide au montage financier.
- Accompagner les enseignants-chercheurs et chercheurs qui abandonnent après un échec (attention aux échecs successifs).
- Incitation envers les nouveaux recrutés (MCF et PU) de déposer rapidement des projets de recherche.
- Délais trop courts entre le début du travail et la date de dépôt.
- Pistes d'amélioration sur les formations proposées par la DRIED
- La DRIED et Cap Europe : doivent-ils accompagner toutes les demandes ? Définir des règles de priorisation

Madame CAMUS indique qu'elle a demandé à monsieur Clément MARIE DIT CHIROT et monsieur David CANEVET de faire un retour d'expérience puisqu'ils ont été tous les deux lauréats d'appel à projet.

Départ de M. CARLES à 17h40

Monsieur MARIE DIT CHIROT a déposé un projet ANR JCJC intitulé VITA porté par des géographes, sur les liens entre développement touristique et problématiques de santé mentale des populations locales dans une région mexicaine. Il s'agissait d'un deuxième dépôt, après un premier dépôt en 2024. Le projet était passé en étape 2 mais n'avait pas été sélectionné. Il a donc décidé de le redéposer en prenant en compte les remarques qui avaient été faites l'année précédente. À chaque étape de la démarche, il a pu bénéficier d'aides de plusieurs personnels de l'Université d'Angers dont des collègues sur le volet budgétaire, le volet valorisation, etc. Il a eu la chance de pouvoir échanger avec des collègues qui avaient été porteurs de projet les années passées et des collègues qui siègent dans les comités d'évaluation.

Le travail exploratoire a porté sur 4-5 ans, et il pense que la phase d'amorçage de la recherche est un point très important qu'il ne faut pas négliger. Chaque discipline a des besoins spécifiques et les géographes n'ont pas besoin de gros équipements très coûteux. En revanche, ils ont la nécessité de partir en mission sur des terrains parfois lointains. Monsieur MARIE DIT CHIROT a ainsi pu réaliser 4 missions qui lui ont permis de construire l'objet de recherche, de tester une méthodologie et d'établir des partenariats solides localement. Les financements pour les missions sont indispensables pour construire le projet. Il a pu utiliser des reliquats de projets qui avaient été montés par ailleurs, et dont l'objectif a été quelque peu détourné pour poser les premiers jalons de cette recherche. Il a aussi fait une demande de mobilité MIR, sauf que son projet, qui avait été classé premier par la SFR Confluences, a été retoqué par la Commission de la recherche en raison d'une empreinte carbone trop importante. Monsieur MARIE DIT CHIROT comprend parfaitement qu'il faille tenir compte de cette préoccupation mais certains terrains de chercheurs sont

aussi lointains et ne nécessitent pas de rester plus de deux semaines. On lui avait alors demandé d'allonger le séjour sur place pour qu'il rentre dans les critères, à budget constant. Il a finalement réussi à effectuer cette mission et a pu bénéficier du financement MIR parce que des collègues avec qui il travaille depuis de nombreuses années ont pu l'héberger pendant une partie du séjour au Mexique. Par ailleurs, le paramètre de bilan carbone de la recherche est à géométrie variable parce qu'il ne s'applique pas à la pédagogie. On peut ainsi faire venir un enseignant de l'autre bout du monde pour une semaine de cours, et la question de l'empreinte carbone ne se pose jamais. C'est le même raisonnement pour les délégations universitaires qui se déplacent à 15 personnes à l'autre bout du monde. Monsieur MARIE DIT CHIROT souhaite qu'une réflexion s'entame sur ce critère qui ne peut pas être appliqué de façon aussi arbitraire.

Une autre réflexion porte sur le recours éventuel à des bureaux d'études pour accompagner les collègues. On lui a proposé d'être accompagné de la sorte mais il n'a pas souhaité en bénéficier parce qu'il estimait qu'il n'en avait pas besoin. Ce qui avait pêché lors du premier dépôt était la qualité scientifique du dossier et pas un problème de présentation. Il salue le fait que l'Université d'Angers encourage les collègues à déposer des projets mais il ne faudrait pas trop limiter les dépenses éligibles à l'accompagnement par des bureaux d'études ou alors faire en sorte que l'enveloppe destinée à l'accompagnement par des bureaux d'étude puisse être utilisée à d'autres fins, comme le financement d'une mission par exemple.

Madame CAMUS reconnaît que la règle de l'empreinte carbone est appliquée pour tous les projets. Elle a bien conscience que les collègues doivent rallonger leur durée de séjour en cas de mission lointaine.

Monsieur CANEVET pense qu'on pourrait avoir une trajectoire à l'échelle de l'université en termes d'empreinte carbone, ce qui apporterait beaucoup plus de souplesse aux collègues.

Madame GIRAULT croit qu'une démarche est entreprise au niveau de l'établissement pour calculer le bilan carbone de toute l'Université dans le cadre de la mise en place du schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale (SD DD&RS). L'appel à projet MIR avait vocation, à l'époque, à encourager les collègues à imaginer le développement durable et éviter les déplacements de 4 jours de l'autre côté de l'Atlantique. C'est le bureau de la Commission de la recherche qui fixe les règles à ce sujet et il peut tout à fait en définir de nouvelles.

Madame CAMUS confirme qu'il faudra en rediscuter en bureau.

Monsieur CANEVET évoque une expérience d'un dépôt de projet Marie Curie sur deux ans, intitulé "SKYFALL", qui a permis de faire venir une postdoctorante anglaise à l'Université d'Angers. La note lors du premier dépôt en 2020 était de 82,4 % et il avait bénéficié de l'accompagnement de Cap Europe et du Tremplin Marie Curie. Ce dispositif est extrêmement simple et demande très peu de temps pour se lancer. Il avait rédigé une dizaine de lignes sur ses activités de recherche, les thématiques vers lesquelles il souhaitait aller et quelques mots-clés. Cap Europe s'est ensuite occupé de la communication et a centralisé les candidatures. Il lui a fait part des candidatures sélectionnées, agrémentées d'un avis. Cap Europe a ainsi été associé du début à la fin du processus car il dispose d'une

véritable expertise et les membres de cette équipe sont extrêmement sympathiques. Il s'autocensurait régulièrement et s'était interdit de candidater, mais Cap Europe lui a permis de se lancer dans l'aventure. Il a finalement trouvé une candidate qu'il estimait pouvoir devenir une future collègue. Cette dernière s'est énormément investie dans le processus de rédaction du projet qui a été retoqué la première année. Le projet a été retenu lors du deuxième dépôt car beaucoup plus ambitieux et peu réaliste, et plusieurs publications sont d'ores et déjà prévues. Le fait d'avoir été lauréat a aussi donné envie à des collègues du laboratoire de se lancer dans l'aventure du dépôt de projet européen. Ce projet a été subventionné à hauteur de 172 000 € pour de la masse salariale et 24 000 € pour du fonctionnement. En point de vigilance, il ne souhaite pas susciter un nombre de projets plus importants, pour éviter de faire en sorte que les collègues de Cap Europe se retrouvent surchargés. Il est essentiel de préserver leurs conditions de travail. On a bien compris qu'il fallait être rentable mais le recrutement de chargés de projet européen pour accompagner les chercheurs et les enseignants-chercheurs serait un très beau pari.

Madame GIRAULT souhaite savoir si les activités développées et les livrables du projet sont à justifier auprès de la Commission européenne.

Monsieur CANEVET souligne que la recherche est, par définition, imprévisible. La Commission européenne attend donc des lauréats qu'ils expliquent leur démarche scientifique tout au long du projet, les difficultés rencontrées et les décisions prises pour y faire face. Il ne pense pas que la Commission européenne soit autant fixée que cela sur les livrables et la gestion du calendrier.

Départ de Mme LE NAN à 18h00

Monsieur MANN ne trouve pas normal qu'un projet peu réaliste soit accepté, ce qui signifie que le système de sélection dysfonctionne à un moment donné.

Monsieur CANEVET précise qu'il fait partie des lauréats du tirage au sort, c'est-à-dire les projets qui n'avaient pas véritablement de sens sur deux ans. Ce projet était en fait réaliste sur 6-7 ans. Le système est ainsi fait et il faut savoir s'adapter à notre environnement.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h02.

La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

3. ANNEXE : diaporama de la séance du 6 octobre 2025

Commission Recherche

Lundi 6 octobre 2025

Ordre du jour

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux
2. Vie des laboratoires
 - Changement de direction du LPPL

Points non soumis au vote

1. AAP : Résultats et perspectives
2. Discussion sur les AAP et ressources externes



Points soumis au vote

01

Procès verbaux

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 3 mars 2025 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 28 avril 2025 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 30 juin 2025 – vote



Vie des laboratoires

- Changement de direction du LPPL

Changement de Direction - LPPL

Philippe ALLAIN,
Directeur
(Démission 02/06/25)

Anne CONGARD,
directrice adjointe



Le conseil de laboratoire du 22/09/2025
a émis un **avis favorable** à la
candidature de :

Anne CONGARD (Nantes)
directrice

Arnaud ROY (Angers)
directeur adjoint

Soumis à approbation de la CR :
*Nomination de la directrice et du directeur
adjoint du LPPL*



Points non soumis au vote



AAP : résultats et perspectives

- Résultats
- Calendriers

Résultats AAP

Allocations cofinancées Région - résultats

Pôle	UR	ED	Directeur de thèse	Classt CR	Financement
LL SHS	TEMOS	STT	Yves Denechère	1	Non financé par la Région
LL SHS	ESO	STT	Chadia Arab	2	Non financé par la Région
LL SHS	Granem	EDGE	Marianne Lefebvre	3	Non financé par la Région En attente Chaire territoire d'avenir
LL SHS	CIRPaLL	ALL	Elisabeth Mathieu	4	Non financé par la Région
LL SHS	Granem	EDGE	G. Pantin-Sohier Fanny Thomas	6	Région SHS-Enjeux S. / UA

Allocations ALM - résultats

Allocations doctorales

Pôle	UR	ED	Directeur de thèse	Classt CR	Financement
Santé	RMeS REGOS	BS	Hélène Libouban	1	ALM / UA
Végétal & Env.	IRHS	VAAME	Claudine Landès	2	ALM / UA
Santé	MITOVASC	BS	Salim Khiati	3	Non financé par ALM

Allocations post-doctorales

Pôle de recherche	UR	Porteur de projet	Classt CR	Financement
LL SHS	Granem	Florian Navarro	1	12 mois ALM
Santé	MINT	Franck Letournel	2	12 mois ALM
LL SHS	LPPL	Catherine Potard	3	Non financé par ALM

Contrat doctoral handicap - résultats

Candidat	ED	UR	Dir. thèse	Financement
Quoc Thinh VO HOANG	VAAME	IRHS	Bruno LE CAM	UA
Laurélia KASPAR	EDGE	GRANEM	Frédérique CHEDOTEL	Non financé par le MESR
Jean SCHNEIDER	STT	TEMOS	Thomas DESWARTE	Non financé par le MESR
Maxime LOKIETEK	BS	MITOVASC	Pierre ABRAHAM	Non financé par le MESR

ANR 2025 – Résultat AAPG

Phase 2 => 38 soumissions
dont 2 projets avec 2 laboratoires angevins

Financés => 20 projets
Dont 2 projets avec 2 laboratoires angevins
Donc 22 soumissions financées

- ▶ 8 JCJC => 6 en phase II => 2 Financés
- ▶ 70 PRC => 28 en phase II => 19 Financés (6 en coordination et 13 en partenariat) + 1 en liste complémentaire
- ▶ 1 PRCE => 0
- ▶ 3 PRCI (3 en partenariat) => En attente des résultats (Oct. Nov.)
- ▶ 2 PRME => 1 en phase II => 1 Financé

Gestion
financière

22 CNRS => 11 => 6
6 INRAE => 3 => 1
2 INSERM => 1 => 1
54 UA => 23 => 14

ANR 2025 – Liste des projets financés

Instrument Financier	Unité	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire	Gestion financière
JCJC	LPG	POUZET Pierre		Ua
	ESO	MARIE DIT CHIROT Clément		Ua
PRC	IRHS	TCHERKEZ Guillaume	C	INRAE
	CRCI2NA	DELNESTE Yves	C	INSERM
	HIFIH	BOURSIER Jerome	P	Ua
	MINT	VENIER-JULIENNE Marie-Claire	P	Ua
	MITOVASC	HENRION Daniel	P	Ua
		MATTEI César	P	Ua
	SFR ICAT	FRANCONI Florence x 2	P x 2	Ua
	LAREMA	POWELL Geoffrey	P	CNRS
		FERMANIAN Clotilde	C	Ua
	LERIA	DA MOTA Benoit	P	Ua

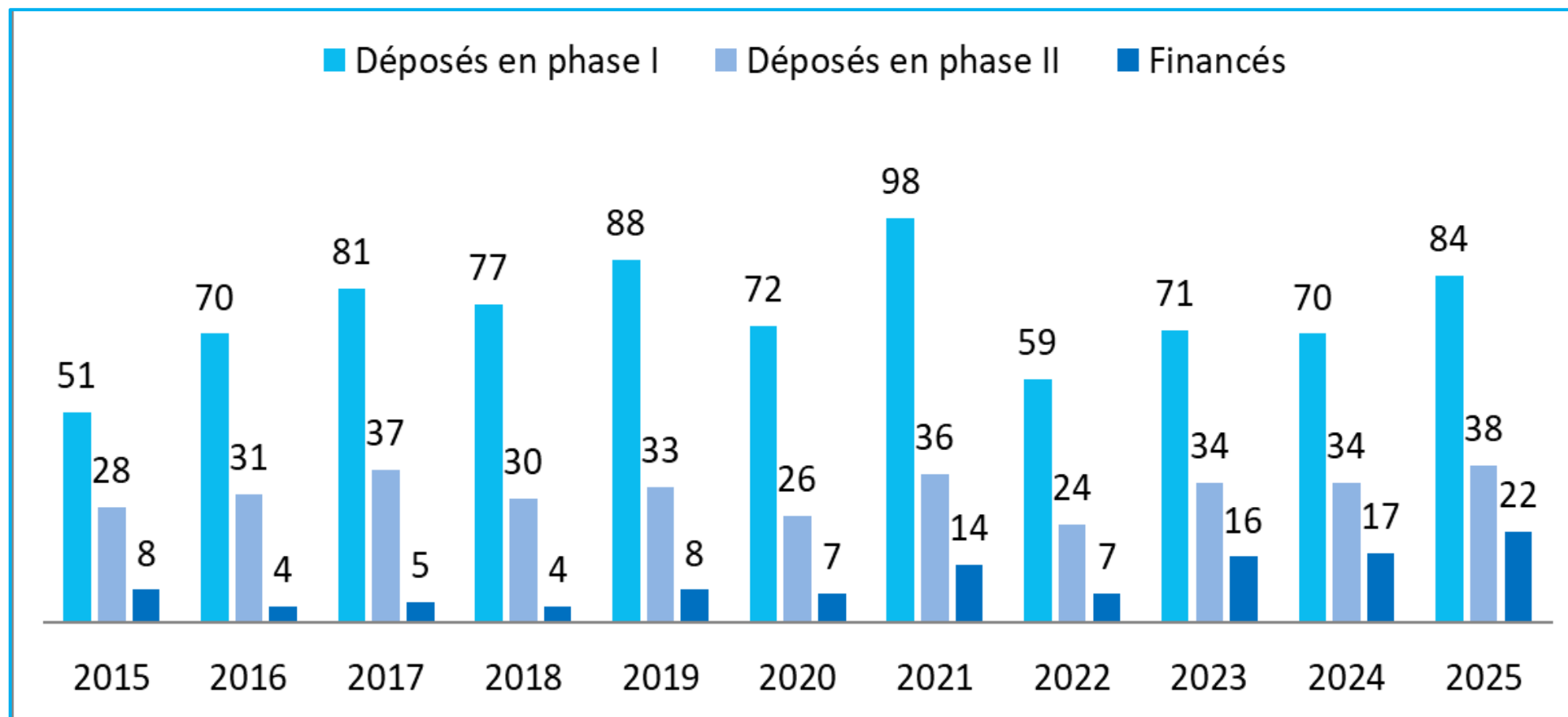
Les coordinateurs de PRC sont éligibles à l'AAP Trajectoire Nationale de la Région PdL

ANR 2025 – Liste des projets financés

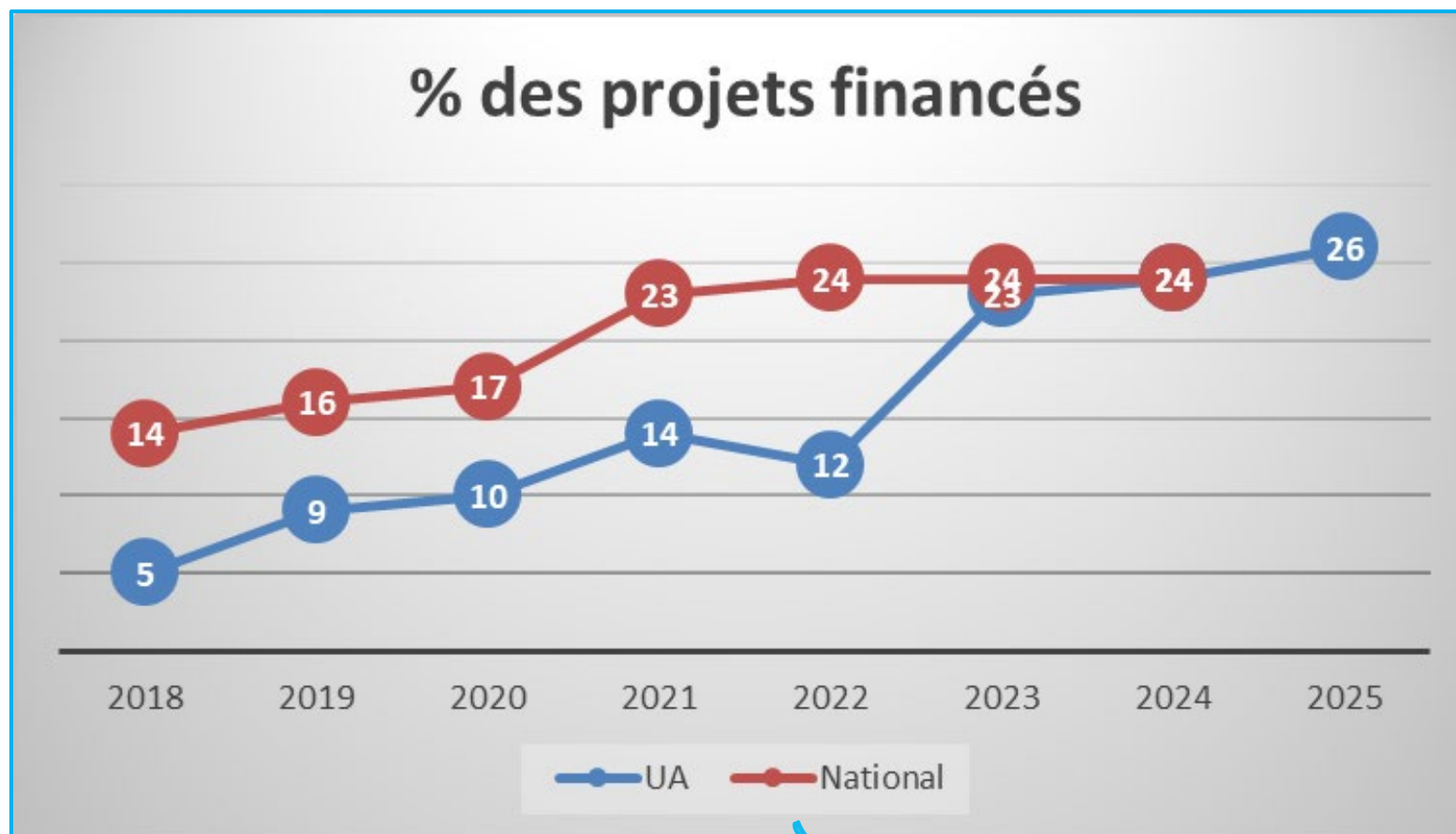
Instrument Financier	Unité	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire	Gestion financière
PRC	MOLTECH	CAUCHY Thomas	C	Ua
		AVARVARI Narcis x 2	C et P	CNRS
		GAUTIER Christelle	P	CNRS
		COUGNON Charles	C	CNRS
	ESO	DUHAMEL Philippe	P	Ua
	TEMOS	DENECHERE Yves	C	Ua
		MARCILLOUX Patrice	P	Ua
PRME	MOLTECH	COUGNON Charles	C	CNRS
En attente de Résultat				
PRCI	LAREMA	ISTRATI Nicolina	P	Ua
	MINT	LEMAIRE Laurent	C	Ua
En liste Complémentaire				
PRC	ESO	FLEURET Sébastien	C	CNRS

Les coordinateurs de PRC sont éligibles à l'AAP Trajectoire Nationale de la Région PdL

ANR 2015 - 2025

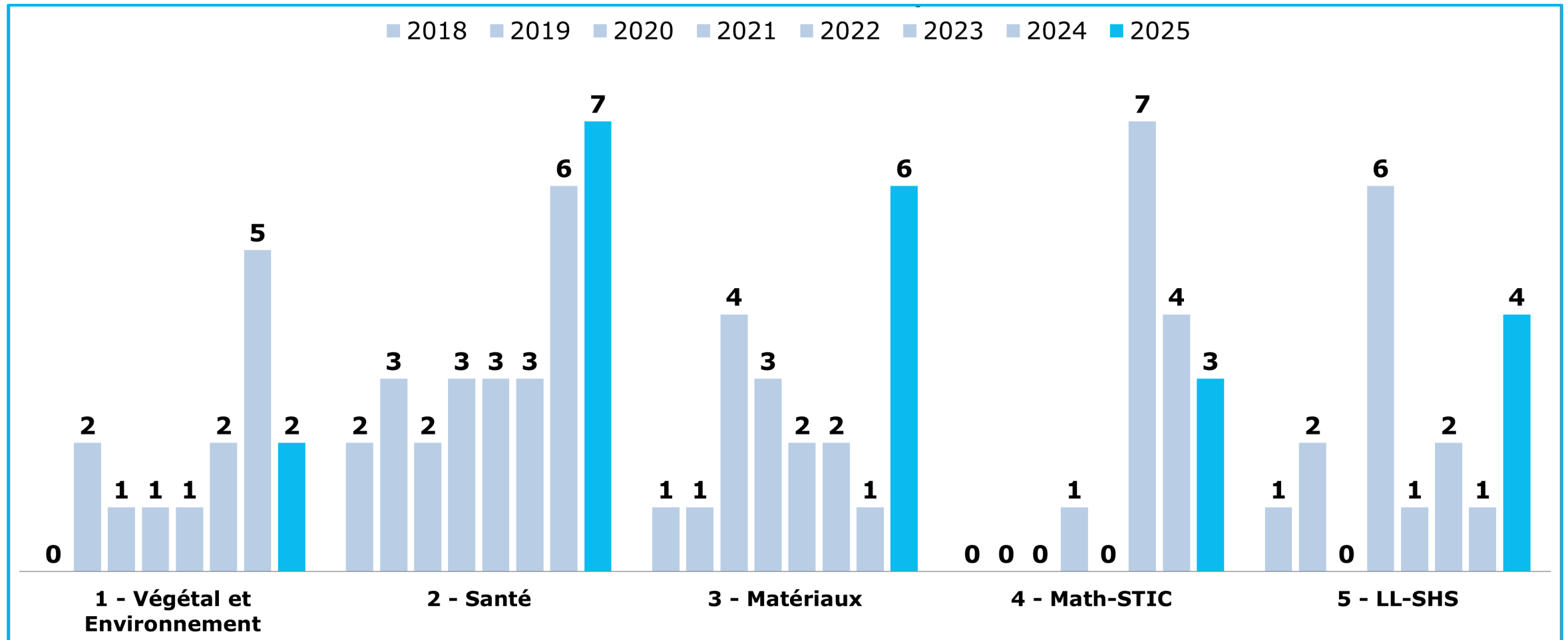


ANR 2018 – 2025 : Evolution en %

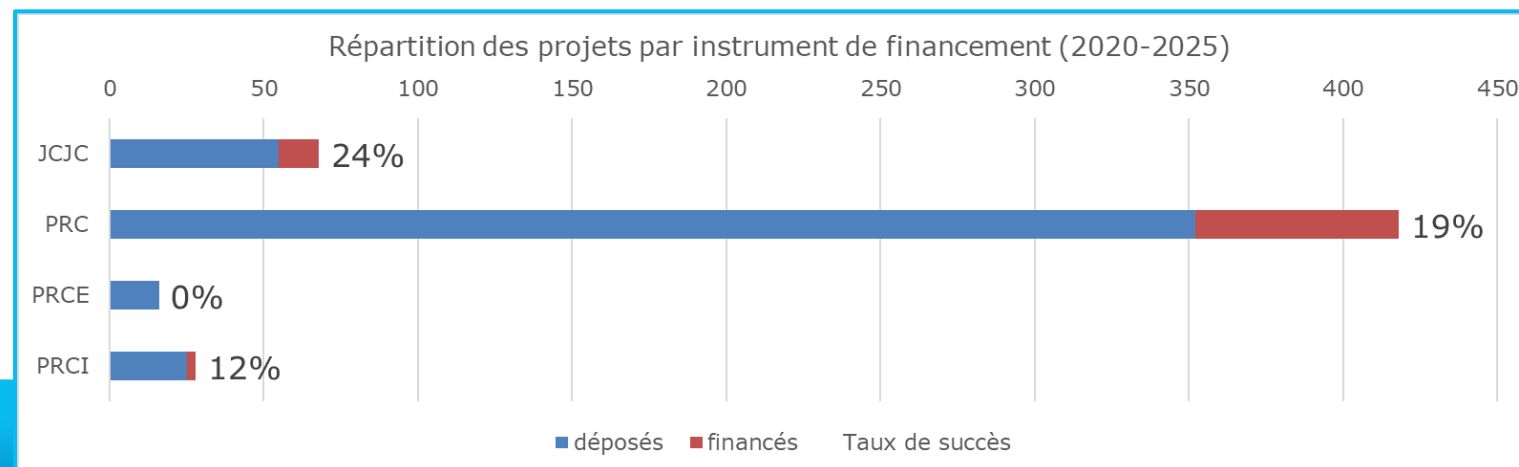
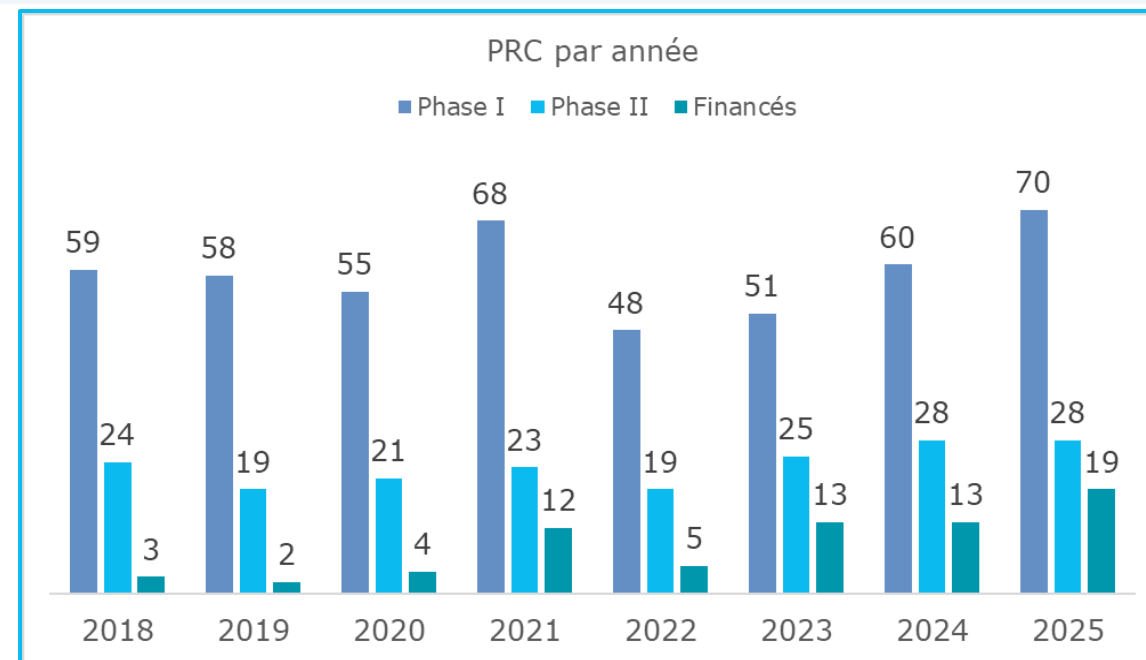
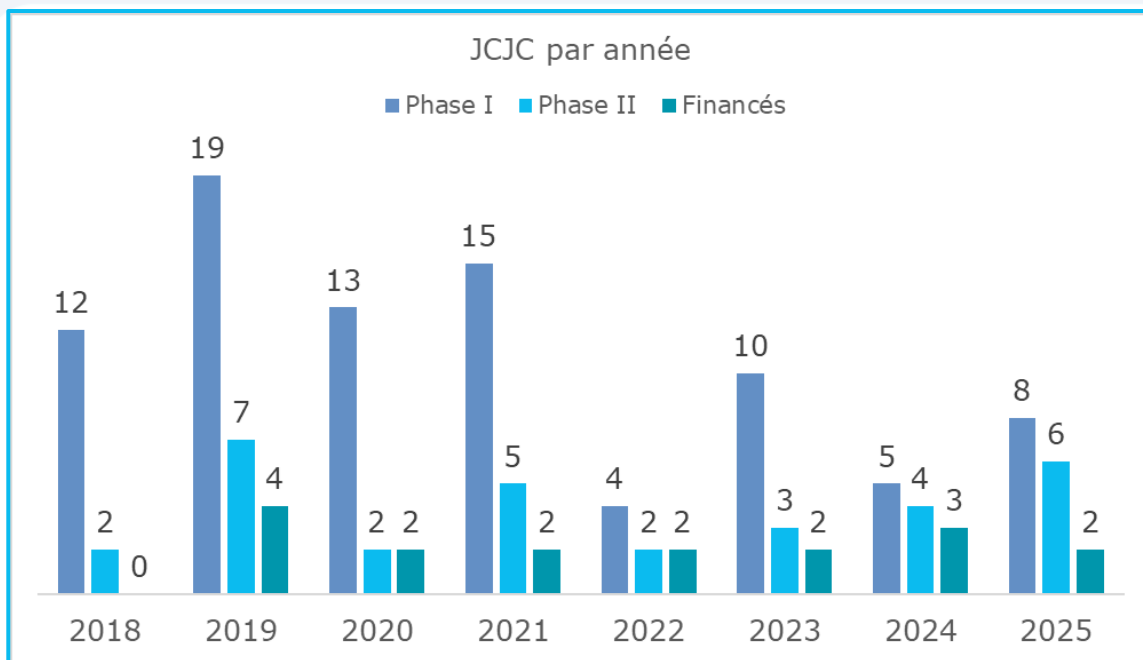


En attente du % national 2025
Normalement autour de 24%

ANR 2018 – 2025 : Financés par pôle



ANR 2018 – 2025 : par Instruments de Financement



Calendriers AAP

Calendrier prévisionnel des AAP internes

MIR Session 1	Diffusion	01/09/2025
	Retour des dossiers	01/10/2025 (14h)
	Validation DU	06/10/2025 (14h)
	Envoi aux SFR	10/10/2025
	Retour classement SFR	10/11/2025 (14h)
	Bureau CR	01/12/2025
	CR	15/12/2025
	Notifications	16/12/2025
ALLOCATIONS doctorales et postdoctorales	Diffusion	18/09/2025
	Retour des dossiers	03/12/2025 (14h)
	Validation DU	08/12/2025 (14h)
	Envoi aux SFR	12/12/2025
	Retour classement SFR	26/01/2026 (14h)
	Bureau CR	16/02/2026
	CR	02/03/2026
	Notifications	03/03/2026

COLLOQUES	Diffusion	13/10/2025
	Retour des dossiers	12/11/2025 (14h)
	Validation DU	17/11/2025 (14h)
	Envoi aux SFR	21/11/2025
	Retour classement SFR	15/12/2025 (14h)
	Notifications	1ère semaine de janvier
MIR Session 2	Diffusion	Lundi 02/02/2026
	Retour des dossiers	18/03/2026 (14h)
	Validation DU	Lundi 23/03/2026 (14h)
	Envoi aux SFR	27/03/2026
	Retour classement SFR	27/04/2026 (14h)
	Bureau CR	18/05/2026
	CR	01/06/2026
	Notifications	02/06/2026

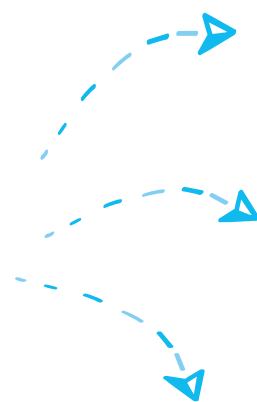
IUF | Institut Universitaire de France

Les IUF de l'Ua :

- » 2020 : Christine BARD (TEMOS) | Philippe BLAUDEAU (TEMOS)
- » 2022 : Nicolas RAYMOND (LAREMA)
- » 2023 : Elise LEPELTIER (MINT) | Emilie ROGER-TALIBART (MINT)
- » 2024 : Nahema HANAFI (TEMOS) | Marie LEZOWSKI (TEMOS)
Hoang-Chinh LU (LAREMA) | Aude TAÏBI (ESO)

Campagne 2026

100 chaires Juniors
100 chaires Senior



80 chaires fondamentales junior, idem senior

15 chaires d'innovation* junior, idem senior

5 chaires de médiation scientifique** junior, idem senior



* **Innovation** : transfert et valorisation des travaux de recherche auprès du monde socio-économique



** **Médiation scientifique** : développement des relations entre établissement ESR et la société

Devenir membre de l'IUF

Conditions et modalités

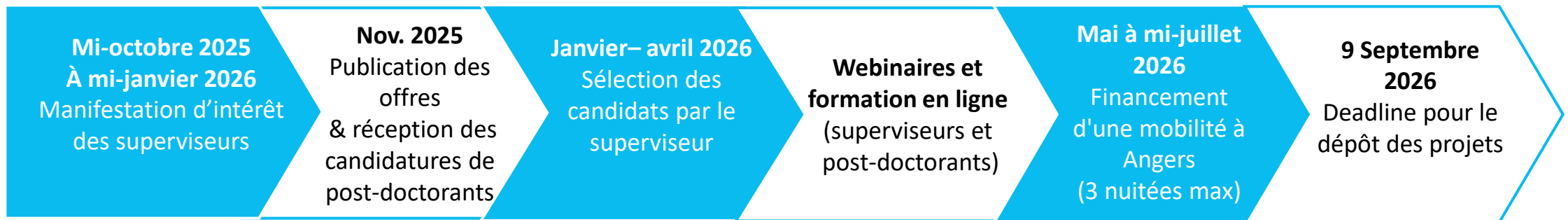
- Appel à candidature annuel (à partir du 08.09.2025) – deadline **07.11.2025** (minuit)
- Candidat : être titulaire depuis 2 ans minimum (soit depuis le 01.09.2023)
- Durée : 5 ans
- Obtention d'un soutien financier (15 000€/an) + décharges d'enseignement (128h) + Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (pour 5 ans)
- 3 candidatures maximum par période de 5 ans dont au maximum 2 candidatures consécutives
- Candidatures examinées par deux jurys distincts junior/senior.
- Lauréats nommés par le MESR : 1/3 au plus issus de l'académie de Paris, 2/5 au moins de disciplines scientifiques et médicales, 2/5 au moins de disciplines LL-SHS
- A la fin de la délégation IUF, le membre devient membre honoraire

Tremplin vers les bourses postdoctorales MSCA, un dispositif unique



La bourse MSCA “Postdoctoral Fellowship” (PF) permet à un laboratoire d'accueillir un chercheur postdoctorant sous la direction d'un enseignant-chercheur ou chercheur permanent (le superviseur) pendant un à deux ans. Le Tremplin permet un accompagnement personnalisé par CAP Europe via :

- **L'aide à la recherche d'un candidat international** pour chaque superviseur
- Une formation des superviseurs et candidats à la rédaction de la candidature via des **webinaires d'information** et une **formation en ligne**
- La prise en charge d'une **mobilité jusqu'à 3 nuitées du postdoctorant** pour rencontrer son superviseur et préparer le projet



Accompagnement par Cap Europe pour le montage des projets

Tremplin vers les bourses postdoctorales MSCA, un dispositif unique



Programme de formation individuel et collectif :

- 1) Mise à disposition d'un module de formation individuel « How to write a competitive proposal » via Moodle
- 2) Webinaires collectifs :
 - *Les bourses Marie Curie : késako ?* > 05/03/26
 - *Vous avez suivi toute la formation Moodle et avez des questions à nous poser ?* > 07/04/26
 - *La partie Impact du dossier : une section à ne pas négliger* > 04/06/26
 - *« Conseils pour un bon dossier »* par un expert évaluateur de la Commission européenne > 25/06/26
- 3) Atelier « conseils d'écriture » en présentiel > 30/04/26

En plus, Cap Europe vous apportera une aide individualisée via :

- Une aide des superviseurs à la sélection des candidatures
- Des relectures des propositions
- Un accompagnement au dépôt : aspects administratifs et financiers

EU-Green

- **EU GREEN Research internships**
- ***Joint Research Activities*** (Mobilités, Conférences, Amorçage)
Date limite : 15 octobre
- **Cluster 4 : Patrimoines & Tourisme**
Recherche d'un.e coordinateur.rice angevin.e
- **Cluster 6 : Biodiversité & Ecosystèmes**
Recherche d'un coordinateur à l'échelle de l'Alliance

EU-Green

- **AAP WIDERA**
- **Événement EU GREEN Angers 7 novembre**
- ***Research week* à Magdeburg**
- **COP et du Board of Rectors**

03



Discussion sur les AAP et ressources externes

Répondre aux appels à projets et ressources externes : identifier des pistes d'amélioration

Objet

- Comment améliorer l'accompagnement de nos EC/C dans leurs réponses aux AAP d'envergure (ANR, PHRC, ERC, Actions Marie Skłodowska-Curie,...) au niveau de la **DRIED** (Pôle Partenariat et Cap Europe), des **laboratoires**, des **SFR et Pôles de recherche**, voire **autre**.
- Les **points forts** de notre fonctionnement actuel et les **pistes d'amélioration**.

Dotations à venir des unités

Contexte

- Les crédits scientifiques 2026 devraient être semblables à ceux de 2025.
(*rappel, 2025 = budget initial réduit de 20%*)
- Depuis 2023, la moitié des unités n'ont pas ou peu bénéficié du bonus Performance.
- Budget 2025 insuffisant pour pouvoir verser les bonus (*Open Access* et *Performance*).

→ **Notre volonté est de préserver le soutien de l'activité recherche à l'UA**

Bonus affinés, démarche

- Présidente de l'HCERES : chaque unité présentera ses propres critères d'évaluation, les plus opportuns au regard du projet de l'unité et de ses ambitions, en adéquation avec la stratégie de l'établissement. Volonté d'alléger le travail des DU => Les unités se concentreront sur les éléments scientifiques.
- Observation de pratiques d'autres universités.
- Bureau de la Commission Recherche (22 sept. 2025).
- Discussions avec des directeurs d'unités des cinq Pôles de recherche UA.

Dotations à venir des unités

Bonus revisités

- **Adaptés à chaque unité** (prendre en compte leurs spécificités), en ligne avec la stratégie recherche de l'UA, au regard des critères de l'HCERES.
- Basés sur **les projets et la dynamique de l'unité**.
=> Dialogue avec l'unité
- Bonus et projets associés : en nombre limité par unité.
- Permettent une **augmentation de la dotation de l'unité** (en étude, jusqu'à +30% par an).
- **Définis sur 2026-2027-2028** (trajectoire de l'unité).
=> Permettant une **pluriannualité sur les bonus**

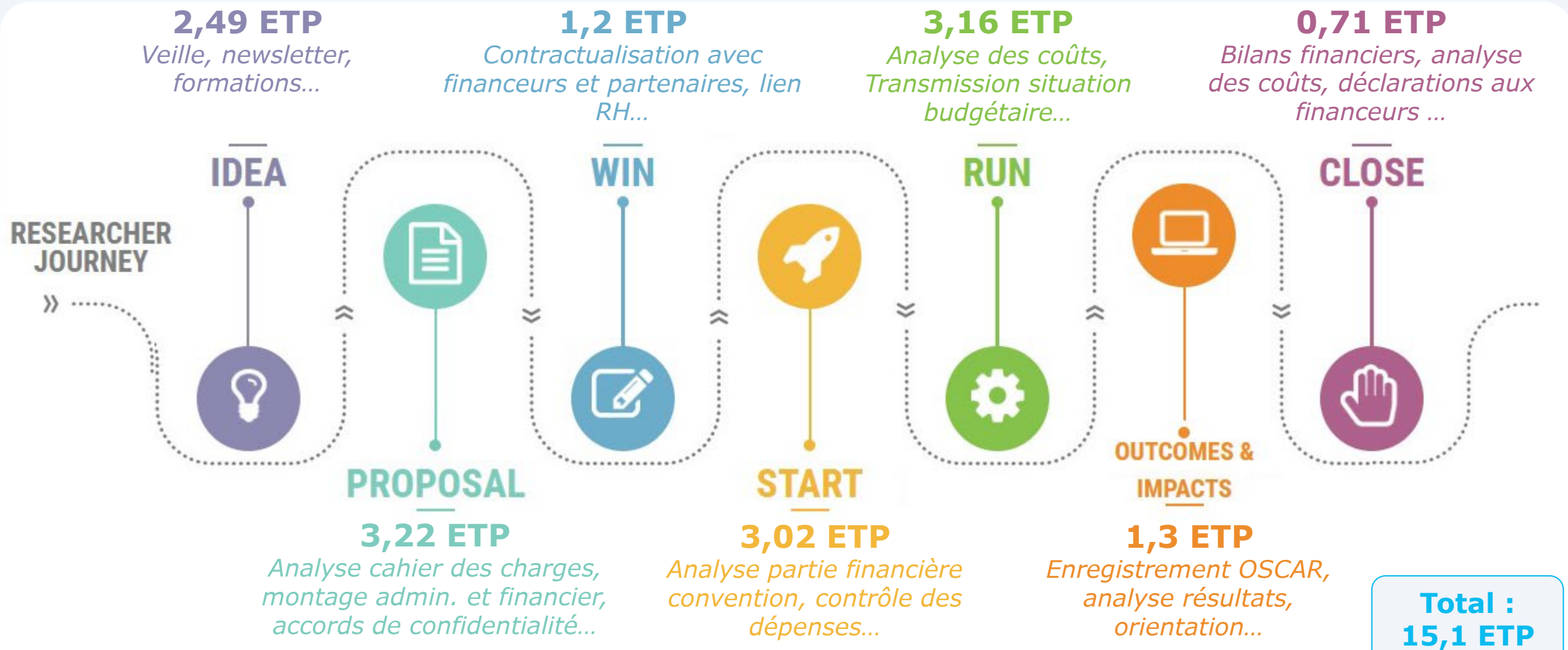
Dotations à venir des unités

Vision triennale, globale et collective des bonus revisités

- Poursuite de bonus servant de **leviers aux ressources externes** : toutes les unités seront invitées, à la hauteur de leurs moyens et situation, à **participer à l'effort collectif sur la recherche de ressources externes**.
 - **Développer les autres atouts des unités** :
Ancrage et maillage territorial, visibilité (inter-)nationale, partenariats structurants, attractivité auprès des chercheurs ONR et internationaux, engagement au sein des sociétés savantes et instances/autorités d'évaluation (ex. : IUF, mbre HCERES, CES ERC/ANR), travaux/événements/actions remarquables...
- ⇒ **Dialogue au sein des unités, des SFR/Pôles, avec les VP** pour assurer l'équilibre global.
- ⇒ **Approche collective** des bonus, misant sur la **complémentarité** des forces/atouts des unités UA.
- ⇒ **Accompagner les unités sur leurs projets**, notamment la recherche de ressources externes.

L'accompagnement DRIED/Cap Europe en 2024

23 personnels impliqués (hors valorisation)

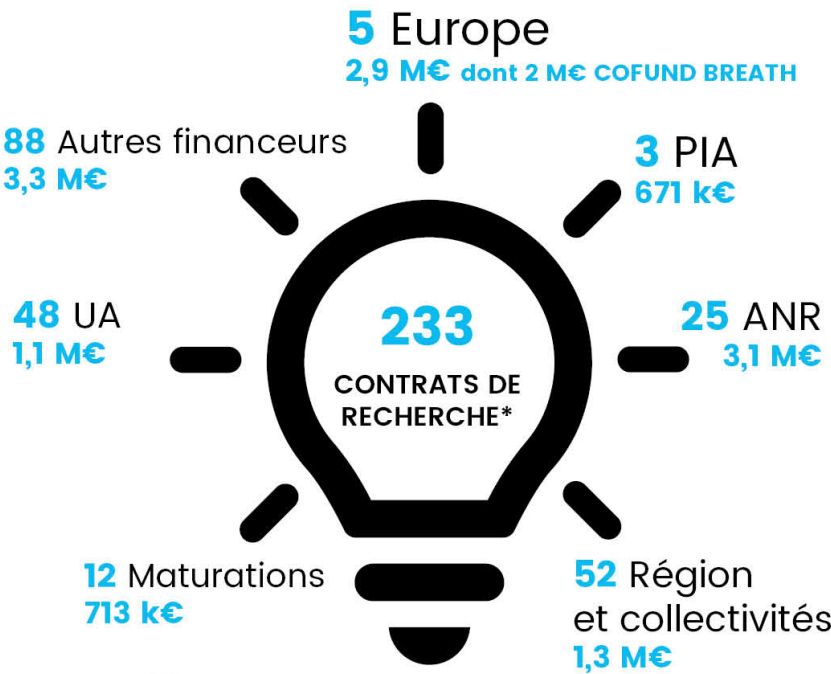


Les projets de recherche financés en 2024

Montants des financements	Nombre de projets
0€ à 500€	6
500€ à 2 000€	29
2 000€ à 10 000€	50
> 10 000€	129
TOTAL (hors avenants)	214

CONTRATS DE RECHERCHE

sans revendication
de la propriété des résultats par le financeur



Suggestions et points de vigilance

- ❑ Identifier les EC/C impliqués dans des comités d'évaluation (ANR, Europe, CCRRDT...) => partage de connaissances et compétences, formations en interne.
- ❑ Relecture scientifique des projets par les pairs :
 - Attention aux délais => un porteur doit discuter en amont de son projet avec les services
 - Relecture par des pairs de la même discipline (expérimentation passée infructueuse sur le croisement des disciplines)
 - Affectation des pairs à un projet, process :
 - Un pool de relecteurs ? Représentation de l'ensemble des disciplines ?
 - Des cellules de relecture centralisées dans les SFR ?
 - Autre ?



Vos avis, idées, suggestions ?...

Suggestions et points de vigilance

Retours du Bureau de la CR du 22 septembre 2025

- ❑ Visibilité : lister et diffuser en amont les AAP, communiquer sur les décharges d'enseignement.
- ❑ Diffuser la liste des lauréats qui acceptent d'être contactés ; puis des EC/C présents dans les comités d'évaluation, une fois qu'ils n'en font plus partie (respect anonymat).
- ❑ Pour l'entraide, certaines unités fonctionnent bien => cibler les autres ?
- ❑ Le CNRS met à disposition un site pour l'aide au montage financier.
- ❑ Accompagner les EC/C qui abandonnent après un échec (attention aux échecs successifs).
- ❑ Les nouveaux recrutés (MCF et PU) devraient déposer rapidement. Pourquoi ne le font-ils pas ?
- ❑ Délais trop courts entre le début du travail et la date de dépôt.
- ❑ La Dried fait des formations : des pistes d'amélioration ?
- ❑ La Dried et Cap Europe : doivent-ils accompagner toutes les demandes ?
→ Si mandat de gestion UMR ou règle de l'employeur qui s'applique, non prioritaire.
- ❑ Se faire aider prend du temps sur l'avancée du projet => doit être utile et au bon moment.

Interventions

→ Clément MARIE DIT CHIROT - ESO

→ David CANEVET – MOLTECH Anjou

Calendrier des prochaines séances de la Commission Recherche

Dates	Horaires
Lundi 17 novembre 2025	14h30
Lundi 15 décembre 2025	14h30
Lundi 2 mars 2026	14h30
Lundi 13 avril 2026	14h30
Lundi 1 ^{er} juin 2026	14h30

